



# Bulletin de la **D**OCUMENTATION **E**COLOGIQUE **V**OIRONNAISE pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE

**EDITORIAL :** Laurent Wauquiez, le président de l'Aura, affiche toujours son positionnement à droite. Il en a marre des normes, des réglementations qui s'empilent, et en particulier celles des contraintes liées à la protection de l'environnement. Laurent Wauquiez souhaite d'ailleurs que sa région Auvergne-Rhône-Alpes sorte du dispositif "zéro artificialisation nette", l'objectif fixé par la loi mais piloté par les régions pour limiter les constructions sur le territoire et empêcher les inondations. Il pense déjà à la future élection présidentielle. Il veut que "l'État laisse respirer les Français". Un discours aussi vieux que la droite. Illustré par le fameux cri du cœur de Pompidou dans les années 60 : "Il faut arrêter d'emmerder les Français !". En région Aura, on refuse pourtant les aides aux éoliennes, on a vu les aides financières passer des associations environnementales à celles des chasseurs, tout est bon pour installer de nouveaux barrages (énergie ou réserves d'eau) ou des EPR, et les aides vidéo accrues à la sécurité sont bientôt partout dans les rues. Pourtant, Wauquiez ne semble pas faire l'unanimité dans son parti et dans sa région, d'où l'idée de faire les prochains Jeux Olympiques d'hiver en Savoie à condition que ceux d'été dans quelques mois ne soient pas un flop ! Seront-ils rentables comme ne l'étaient pas ceux d'Albertville (en 1992) ? Clairement, il a beaucoup à faire pour espérer le moindre soutien des écologistes de tout poil !

Sommaire :

page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 – L'EPR (European Pressurised Reactor) (suite)

page 6 –



Documentation Ecologique Voironnaise  
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée  
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous  
utiliser le mail  
[gaby.rajon@gmail.com](mailto:gaby.rajon@gmail.com)

POUR UN VÉRITABLE  
SOUTIEN À L'AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE !

LES ÉCOLOGISTES SONT  
LES PREMIERS SOUTIENS  
DU MONDE AGRICOLE

ABEILLES

5 - abeilles et humains même combat (suite)



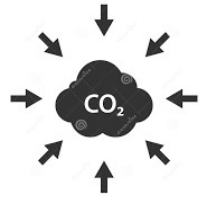
27 octobre 2020..... Crise betteravière : des insecticides

en débat : La dérogation à l'interdiction des néonicotinoïdes contestés doit permettre d'aider une filière en souffrance. Les néonicotinoïdes vont-ils faire leur retour dans la campagne française? Les sénateurs devront répondre à cette épineuse question après en avoir débattu, ce 27 octobre. En première lecture, le 6 octobre, les députés ont, eux, donné le feu vert à une dérogation pour trois ans à l'interdiction, prononcée en 2018, de ces insecticides jugés néfastes pour la biodiversité en général et en particulier les abeilles. Aujourd'hui, le texte législatif stipule que seule la culture betteravière bénéficiera de cette autorisation. Sans surprise, la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) s'est donc félicitée de l'adoption du projet de loi par les députés. Une victoire pour cet organisme, affilié au syndicat agricole FNSEA, qui milite depuis des mois, en lien avec l'industrie sucrière, pour une inflexion de la politique environnementale du gouvernement. Tout commence en avril, lorsque la CGB lance une alerte aux pucerons verts. Ces insectes vecteurs de la jaunisse sont détectés dans plusieurs régions betteravières. Très alarmiste, elle évoque un impact potentiel sur les rendements de 30% à 50%, alors même que la culture est encore au stade précoce de son développement -les semis ayant eu lieu en mars- et brandit la menace des conséquences économiques. Fin mai, c'est au tour d'Olivier de Bohan, président du conseil d'administration de Cristal Union, deuxième sucrier français, connu pour ses marques Daddy et Erstein, de tirer la sonnette d'alarme, dans un courrier adressé à Didier Guillaume, alors ministre de l'agriculture. Il demande ouvertement une dérogation pour l'usage des néonicotinoïdes: il met l'accent sur les dégâts de la jaunisse dans les champs et chiffre la perte de rendement potentielle à 30%. Cette requête avait déjà été faite par la filière deux ans plus tôt, mais, cette fois, l'attaque des pucerons verts lui donne des arguments. Sans compter que la période est plus favorable. Durant le temps du confinement, les groupes sucriers comme Tereos et Cristal Union ont beaucoup communiqué sur leur mobilisation pour produire de l'alcool pharmaceutique, et même temporairement du gel hydroalcoolique. Face à la forte demande des fabricants de gel hydroalcoolique (utilisé pour tuer le covid), leurs distilleries ont privilégié la production d'alcool, un marché plus rentable que celui de l'éthanol, en berne. Un débouché bienvenu, mais aussi une façon, pour ces entreprises, de montrer qu'elles participaient «à l'effort de guerre» contre l'épidémie. Les événements se sont ensuite précipités à l'été. Début juillet, la CGB relance la mobilisation. Elle finance une campagne de communication sur les réseaux sociaux, sous le hashtag #labetteraveenpéril, affirmant qu'à la «suite de l'interdiction des néonicotinoïdes en 2018, les betteraviers sont dans une impasse technique». A peine nommé, le nouvel hôte de la Rue de Varenne, Julien Denormandie, se rend, le 14 juillet, sur l'exploitation de Jean-Philippe Garnat, secrétaire général de la CGB, à Arville (Seine-et-Marne). Cette zone est tout particulièrement touchée par la jaunisse, et les photos des champs environnants le confirment. «Dans les zones touchées, il peut y avoir 50% de pertes. Je pense que mon rendement, cette année, sera de 25 à 30 tonnes à l'hectare, contre 87 tonnes une année normale », affirme M. Garnat, qui consacre un quart des 200 hectares de son exploitation à la betterave sucrière, aux côtés des cultures de blé, d'orge et de maïs. Il livre ses betteraves à la sucrerie de Nangis, une des rares entreprises encore indépendantes. Mais la situation très difficile des planteurs situés en Seine-et-Marne et dans le sud de Paris est-elle représentative de l'ensemble des régions betteravières ? Il n'en est rien, aux dires des industriels eux-mêmes. Alain Commissaire, directeur général de Cristal Union, tablait, début octobre, alors que la récolte débutait, «sur une baisse de production globale de 15%» pour alimenter ses neuf usines. Quant à la coopérative Tereos, premier groupe sucrier français, connue pour ses marques La Perruche et Beghin-Say, elle affirme que «la perte moyenne de rendement des coopérateurs Tereos est estimée à environ 12% par rapport à la campagne 2019-2020 ». Bénéficiant d'une hausse de ses surfaces de culture, la baisse des volumes traités dans les neuf usines de la société sera limitée à 9%. La Normandie et les Hauts-de-France, en particulier, sont relativement épargnés. En outre, Tereos comme Cristal Union expliquent ce repli des rendements par un double effet de la sécheresse et de la jaunisse. M. Garnat, souligne que le sujet des indemnités des planteurs les plus affectés est pour l'instant en pause: «Il faut faire les calculs à la fin de la campagne pour évaluer la part liée à la sécheresse et la part liée à la jaunisse.» D'autant que les assurances climatiques prennent en charge les pertes liées à la sécheresse, mais pas aux dégâts sanitaires. Sans attendre, le gouvernement a choisi de statuer, dès août, en présentant un projet de loi autorisant les agriculteurs à planter au printemps 2021, et pour trois ans, des semences de betteraves enrobées de néonicotinoïdes. L'Etat s'est aussi engagé à financer à hauteur de 5 millions d'euros les efforts de recherche pour lutter contre la jaunisse. Le texte législatif autorisant une dérogation à l'interdiction de ces pesticides contestés a suscité une levée de boucliers des associations environnementales et des apiculteurs. Mais il divise aussi au sein même du monde agricole. «Réautoriser les néonicotinoïdes ne protégera pas les paysans », affirme ainsi le syndicat Confédération paysanne, estimant «que ce texte est au service d'une filière agro-industrielle qui va poursuivre la pression aux rendements et aux prix bas ». «Soigner ses betteraves, c'est bien, être rémunéré, c'est mieux» : si la Coordination rurale salue la décision du gouvernement d'accorder une dérogation, elle «alerte sur le fait qu'elle ne permettra pas à elle seule de combler les pertes de cette année et d'éviter la disparition des producteurs et la fermeture des sucreries françaises ». Selon Damien Brunelle, planteur et membre de la Coordination rurale, «le puceron vert n'est que l'arbre qui cache la forêt. Les prix des betteraves payés aux producteurs ont été divisés par deux en dix ans ». La fin des quotas sucriers, en 2017, enlevant les filets de sécurité et le prix garanti aux planteurs, a été le véritable détonateur de la crise que traverse la filière. Cette libéralisation s'est faite au moment où le marché mondial était en surplus, et le cours du sucre européen, désormais corrélé au cours mondial, s'est effondré. Les groupes comme Tereos et Cristal Union ont vu leurs comptes virer au rouge sur les exercices 2018 et 2019. Dans ce contexte déprimé, Cristal Union a annoncé, en 2019, la fermeture de deux sucreries, l'une à Bourdon (Puy-de-Dôme) et l'autre à Toury (Eure-et-Loir). Pour les mêmes raisons, le groupe allemand Südzucker, présent en France par sa filiale Saint-Louis Sucre, a baissé le rideau de deux sucreries, à Eppeville (Somme) et à Cagny (Calvados). Tout l'enjeu pour Tereos ou Cristal Union est de convaincre les 26 000 planteurs français de continuer à cultiver la betterave sur 450 000 hectares pour saturer leurs usines, même si le prix de la précieuse racine a fondu.

(suite au n° suivant)

EFFET DE SERRE

CH 19 - CONFERENCE DE BALI (INDONESIE) COP 13 (suite)



9 septembre 2008..... Dans la petite ville de l'est de l'Allemagne, Spremberg, le groupe suédois Vattenfall inaugure une centrale électrique à charbon expérimentale qui met en œuvre toute la chaîne des techniques de captage, de stockage du carbone (CCS). L'installation, qui a coûté près de 70 millions d'euros permet de brûler le charbon dans une atmosphère d'oxygène pur, ce qui facilite le piégeage du CO<sub>2</sub> après combustion. Le gaz à effet de serre est ensuite liquéfié et transporté vers un ancien réservoir souterrain situé à 350 km plus loin où il est enfoui par compression. Le procédé d'oxycombustion réduit de 90% les rejets de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Si cette expérience est concluante, l'entreprise construira en 2013 deux autres centrales en Allemagne et au Danemark. Les associations écologistes se montrent sceptiques : elles craignent que la technique CCS serve d'alibi à la construction de nouvelles centrales à charbon, alors qu'il serait mieux d'investir dans les énergies renouvelables. Par ailleurs, les écologistes dénoncent la baisse de rendement induite par cette technique (le piégeage est consommateur d'énergie) et les coûteux investissements sur des techniques qui n'ont pas encore fait leurs preuves.

17-18 septembre 2008..... Les représentants des Vingt-sept Européens entrent à Bruxelles dans le vif des négociations du "paquet climatique". Officiellement, personne ne conteste le triple objectif agréé en mars 2007 par les chefs d'État et de gouvernement : 20% de réduction des gaz à effet de serre, 20% d'énergies renouvelables, 20% d'économies d'énergie d'ici à 2020. Mais la pression des industriels et des nouveaux Etats membres est énorme pour alléger le coût de la lutte contre le réchauffement climatique. Au cœur de la bataille figure la bourse d'échange des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>. Beaucoup d'Etats nouveaux Européens (souvent de l'Est de l'Europe) refusent qu'ils soient 100 % payants dès 2013 comme l'a proposé la Commission. Côté ouest, ce sont les entreprises les plus énergivores qui sont en lutte contre des entreprises concurrentes extérieures à l'Europe qui n'ont pas cette charge importante à régler. Pour leur part, les écologistes signalent que l'alliance entre les industriels et les nouveaux Etats membres peut contribuer à vider le "paquet climat" de sa substance.

25 septembre 2008..... Les eurodéputés maintiennent le système d'amendes pour les constructeurs qui ne respecteraient pas à partir de 2012 l'objectif de 130 grammes par kilomètre maximum émis en moyenne par un véhicule neuf (au lieu de 160 actuellement). Les élus membres de la commission environnement du Parlement européen retiennent ainsi les propositions faites par Bruxelles en décembre 2007. Ils rejettent le compromis que leur proposait le rapporteur socialiste italien qui consistait à n'appliquer pleinement ce système d'amendes qu'à partir de 2015 en réduisant le montant des amendes prévues.

25 septembre 2008..... Dix Etats du nord-est des Etats-Unis inaugurent la première bourse de "droits à polluer" des Etats-Unis. 12,5 millions de droits représentant chacun 1 tonne de CO<sub>2</sub> sont mis aux enchères auprès des compagnies d'électricité, seules concernées par ce marché. Il s'agit de stabiliser les émissions de ce secteur d'ici à 2012 puis de les réduire de 10% d'ici à 2019. Ces Etats devront investir dans des technologies propres et dans les mesures d'efficacité énergétique.

26 septembre 2008..... Publication par le Global Carbon Project (GCP) des données mondiales d'émissions de CO<sub>2</sub> pour l'année 2007. Les cimenteries et la combustion des ressources fossiles (pétrole, charbon, gaz) ont émis 8,5 millions de tonnes (ou gigatonnes) de carbone ; les activités de déforestation ont été, pour leur part, responsables de l'émission d'environ 1,5 Gt de carbone. Ce niveau d'émission se situe au-dessus des scénarios de développement les plus pessimistes que le GIEC a utilisé pour prévenir le changement climatique. La vitesse à laquelle progresse les émissions est plus préoccupante encore que leur valeur absolue de 2007. Depuis 2000, les émissions ont crû en moyenne de 3,5% par an, soit quatre fois plus que entre 1990 et 2000, où cette augmentation annuelle n'avait été que de 0,9% environ. Le pire scénario du GIEC prévoit seulement une augmentation de 2,7% par an. L'essentiel de cette augmentation récente des émissions est imputable à la croissance de l'activité économique, ensuite on observe une baisse d'efficacité des puits naturels de carbone qui, soumis à des températures supérieures, sont moins efficaces en absorption du CO<sub>2</sub>. La concentration du CO<sub>2</sub>, qui s'élevait à environ 270 ppm au cours de 1860, atteint aujourd'hui 385 ppm.

28 septembre 2008..... Paul Braer, universitaire de Berkeley, passe une partie de son temps sur un projet de recherche à l'université de Stanford (Etats-Unis). À 46 ans, il est le coauteur d'un des projets de politique climatique les plus excitants du moment. Cette étude part du principe que, si l'humanité veut rester en deçà d'un réchauffement du globe de 2°C, elle devra réduire drastiquement ses émissions, de l'ordre de 80% d'ici à 2050. Mais ces changements peinent à se réaliser, en raison des réticences des pays du Nord à changer leur comportement, et en raison de l'objectif légitime des pays du Sud à se développer. Pour sortir de cette impasse, le groupe de Paul Baer propose un changement de paradigme : le droit au développement d'une grande partie de la population mondiale doit être reconnu, assure-t-il, et aucune contribution ne devrait être demandée aux personnes situées en dessous d'un niveau de pauvreté globale, que l'on peut situer à 20 dollars par jour. Les auteurs appellent ce niveau le seuil de développement. Deuxième idée : les pays du Sud ne doivent plus être considérés comme un bloc. Dans de nombreux pays émergents sont apparus des classes moyennes et riches, disposant de revenus plus élevés que ce seuil. Or, explique Paul Braer, les riches ne devraient pas avoir le droit de polluer sans limite sous prétexte que leur pays est pauvre. En fait, les personnes situées au-dessus de ce seuil ont réalisé leur droit au développement et ont la responsabilité de préserver ce droit pour les autres. Il propose donc de sortir de l'opposition stérile Nord - Sud, pour intégrer l'inégalité sociale dans le raisonnement. On demanderait une contribution pour financer les mesures de réduction des émissions aux classes moyennes et riches du monde entier. Bien sûr, les pays du Nord resteraient les principaux contributeurs : aux Etats-Unis, près de 95% de la population se situe au-dessus du niveau de 20 dollars par jour, contre environ 5% en Inde et 20% en Chine. La proposition Braer est-elle utopique ? il faut proposer de nouveaux concepts pour faire avancer les choses, ce type d'idées sert de boussole pour orienter les négociations. (suite au n° suivant)



NICOLAS HULOT

CH9 - Ministre de l'environnement (suite)



3 juillet 2018..... Nicolas Hulot monte au front écologique : En première ligne sur plusieurs dossiers à venir, le ministre va devoir faire entendre sa voix sur le nucléaire. Nicolas Hulot à l'offensive. Loin d'être déprimé ou sur le point de quitter le gouvernement, comme la rumeur le laisse régulièrement entendre, le ministre de la transition écologique et solidaire a décidé de monter au front sur le dossier du nucléaire, alors que l'exécutif doit bientôt rendre ses premières orientations sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la feuille de route énergétique du pays pour les cinq prochaines années. Vendredi 29 juin, en marge de la présentation des premiers travaux du débat public sur le sujet, l'ancien animateur de TF1 a répété sa position : la PPE doit détailler de manière précise comment la France va passer de 75% de nucléaire dans sa production d'électricité à 50%. Nicolas, Hulot avait dû assumer en novembre 2017 de reculer l'objectif de 50% au-delà de 2025, à la grande satisfaction de la filière nucléaire française. Mais il n'entend pas pour autant renoncer à inscrire noir sur blanc les modalités dans la PPE. «Je souhaite qu'à la fin de l'année, on ait un calendrier précis avec un échéancier (...), qu'on sache quels réacteurs [vont fermer] », a ainsi expliqué le ministre devant des journalistes. «Mentionner une liste de centrales qui devront fermer dans la PPE est potentiellement explosif, industriellement et politiquement », souligne un bon connaisseur du secteur. L'option n'a d'ailleurs, pour l'heure, pas convaincu à l'Elysée. Ces déclarations arrivent quelques jours après une sortie déjà très ferme, contre la stratégie d'EDF. Interrogé le 21 juin sur France Info, M. Hulot, ministre de tutelle de l'énergéticien, avait estimé que l'obsession pour le nucléaire a entraîné le groupe public dans «une dérive» sur le plan économique. Derrière ces déclarations se cache une conviction profonde pour Nicolas Hulot et ses soutiens : empêcher que la France ne se lance dans la construction d'un deuxième réacteur EPR. Alors que celui de Flamanville, en Normandie, connaît de nouveaux déboires, avec un chantier passé de 3 milliards à 10,5 milliards d'euros, le ministre a expliqué clairement que le temps n'était pas venu pour décider d'un tel projet. «La PPE doit permettre de remettre EDF à sa place, de rappeler que c'est l'actionnaire qui décide », estime Matthieu Orphelin, député (LRM) de Maine-et-Loire et proche de M. Hulot. C'est pourtant ce que réclame avec insistance EDF : le groupe public affirme accepter de viser l'objectif de 50%, mais demande en contrepartie, à l'Etat de poser les jalons d'un futur parc nucléaire. Une position qui a trouvé un écho favorable au sein du gouvernement. Bruno Le Maire a ainsi été chaleureusement accueilli lors d'un salon mondial du nucléaire en région parisienne, le 26 juin. «N'ayez aucun doute : le nucléaire restera essentiel à long terme pour garantir la sécurité d'approvisionnement de notre pays, la compétitivité de notre pays, et l'indépendance énergétique de la nation française», a lancé le ministre de l'économie. Des déclarations contradictoires qui ont suscité des questions tant chez les dirigeants de la filière que dans la majorité. «Il y a clairement deux lignes, celle du ministère de Hulot, très ambitieux, et celle de Bercy, qui veut passer le sujet sous le tapis », analyse un député LRM investi dans le dossier qui estime qu'une grande partie de la majorité est sensible aux arguments de Nicolas Hulot. A Matignon, on veut pourtant croire possible de «trouver un chemin» entre les deux positions. «Que le ministre de l'économie soutienne l'industrie et que celui de l'écologie ait de l'ambition en matière de transition énergétique, c'est normal, estime-t-on dans l'entourage d'Edouard Philippe. Chacun voit qu'il faut diversifier notre mix énergétique, rattraper le retard de la France dans les énergies renouvelables, mais aussi respecter les contraintes industrielles et sociales liées au nucléaire. » En attendant l'arbitrage du gouvernement, qui pourrait intervenir d'ici à la fin de l'été, selon Matignon, le débat promet d'animer la majorité. Jeudi 5 juillet doit être rendu le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la sûreté et la sécurité des centrales nucléaires, menée par la députée (LRM) Barbara Pompili. L'ex-secrétaire d'Etat de François Hollande, militante antinucléaire de longue date, espère que celui-ci alimentera les discussions sur la PPE et viendra renforcer la position de M. Hulot. Dans le cas contraire, le ministre pourrait de nouveau laisser entendre qu'il n'est pas là, pour faire tapisserie, et poser la question de sa présence au gouvernement. «Cet été, on aura avec le président et le premier ministre un moment de vérité. On fera le point, on tracera les perspectives et on prendra ensemble des décisions sur l'avenir et les prochaines étapes », avait indiqué Nicolas Hulot, le 16 mai sur BFM-TV, ajoutant qu'il aurait alors «suffisamment d'éléments pour pouvoir regarder si effectivement [il] participe à cette transformation sociétale ». A en croire l'entourage du ministre, il ne faut pourtant pas voir dans ces déclarations une stratégie délibérée de l'ancien animateur mais davantage l'expression de sa «sincérité». «Nicolas Hulot ne fait jamais de chantage à la démission, mais il dit les choses quand il pense que ce n'est pas au niveau, le défend Matthieu Orphelin. Tant qu'il est utile et qu'il peut faire avancer les choses, il sera là.» «Il est normal (...) d'imaginer que parfois il faille phaser un certain nombre de choses, qu'on est sous des injonctions contradictoires, selon qu'on privilégie le temps court ou le temps long. On doit essayer de combiner toutes les injonctions », avait lui-même reconnu M. Hulot lors d'un déplacement en Bretagne, le 20 juin. N'empêche, cette attitude fait régulièrement grincer des dents au sein de l'exécutif, où plusieurs ministres s'étonnent de la clémence d'Emmanuel Macron face aux incartades de son protégé. Mais pas question de pousser Nicolas Hulot dehors. Celui-ci reste le ministre le plus populaire du gouvernement, dont il incarne à lui seul la fibre écologique. Qu'il parte et c'est tout le discours «Make our planet great again» d'Emmanuel Macron qui se trouverait remis en cause. «Hulot a sa place dans l'équipe. Sans lui, ce n'est pas la même chose », reconnaît-on à Matignon. Signe d'attention, le ministre de la transition écologique a été invité par Edouard Philippe à participer avec lui à un Facebook Live sur la biodiversité, lundi 2 juillet. Mieux, certains élus LRM disent penser à lui pour mener la liste macroniste aux élections européennes de mai 2019. Une idée balayée par l'intéressé, en tout cas pour l'instant. Lui assure que son ministère sera son dernier engagement politique.

(suite au n° suivant)

**Rappel** : les bulletins DEV précédents sont consultables sur <https://voironnais.eelv.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il suffit de le demander par retour de mail

L'EPR (European Pressurised Reactor)

CH3 - EPR de Flamanville et EPR en Finlande (suite)



13 février 2007..... Un projet EPR franco-belge sur le site du Tricastin (Drôme). Selon le journal belge "Le Soir", repris par l'agence Belga, Electrabel, filiale belge du groupe Suez, entend installer un EPR, sur le site du Tricastin en France, à l'horizon 2015. Se basant sur une note confidentielle de la direction centrale des activités nucléaires de l'électricien belge, le quotidien, affirme que "des préaccords ont même été signés avec les sociétés propriétaires des terrains et de la conclusion d'un contrat avec Areva, société spécialisée en conception de réacteur atomique planifiée en 2009". "Les autorités françaises qui délivrent les autorisations nécessaires auraient même été approchées " poursuit le journal. "Nous avons le projet de construire une usine de type EPR en Europe mais aucune décision n'a été prise à ce jour sur la localisation d'un réacteur nucléaire ni en France, ni en Europe" rappelait encore hier le Pdg de Suez Gérard Mestrallet. Preuve de cet engouement

nucléaire de l'énergéticien : le recrutement récent de 700 ingénieurs "essentiellement en Belgique". Toutefois, le député (UMP) de la Drôme Hervé Mariton ainsi que les élus locaux confirment avoir reçu voici un an les dirigeants de l'électricien belge à propos de la candidature tricastine. Le site situé au confluent du sud-Drôme et du nord-Vaucluse, qui avait postulé pour l'implantation du premier EPR, avant d'être recalé au profit de [Flamanville](#) en bord de mer, présente des atouts de taille pour l'implantation d'un réacteur de nouvelle génération. Hervé Mariton, vice-président du groupe d'études sur l'énergie à l'Assemblée nationale favorable depuis le départ à l'implantation d'un EFR sur le site tricastin, rappelle que " Suez possède depuis l'origine d'un droit de tirage de 12,5% sur la production de la centrale EDF du Tricastin". La proximité des installations d'Areva, des ouvrages de la Compagnie nationale du Rhône, dont Suez est actionnaire via Electrabel. laissent à penser qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que le site en bord du Rhône tienne la corde pour l'implantation d'un deuxième EPR en France. "Mais rien n'a été acté " prévient Hervé Mariton qui comme l'ensemble des élus locaux estime qu'il est prématuré d'annoncer une telle décision. Et le flou qui entoure ce dossier ne devrait pas être levé avant les prochaines échéances électorales. Et EDF? Après la Finlande et Flamanville, il s'agirait du troisième réacteur de type EPR. Mais cette fois, contrairement à Flamanville, c'est un opérateur privé et non EDF qui en serait à l'origine. L'opérateur historique ayant annoncé qu'il attendait la mise en service du réacteur de Flamanville avant de se décider sur l'avenir. Un vide que le géant franco-belge souhaiterait donc combler. Particulièrement sensible, la question pourrait toutefois prendre une tournure politique. Si EDF ne semble pas pressée, l'Etat, actionnaire majoritaire d'EDF, pourrait l'inciter à accélérer le mouvement sur ce qui apparaît comme un enjeu majeur de la politique énergétique nationale et européenne.

Mi-février 2007..... Vente ou bluff ? La presse économique annonce que la Chine achèterait deux réacteurs EPR à la France ... au prix de 3,8 milliards d'euros les deux, soit un prix largement inférieur à celui annoncé jusqu'à maintenant. Celui vendu à la Finlande aurait été vendu pour 3 milliards d'euros, celui de [Flamanville](#) est annoncé à 3,3 milliards. Une autre rumeur circule dans la presse économique : Suez, qui se pose en concurrent d'EDF pour la distribution d'électricité en France, étudierait la possibilité de construire un EPR à Tricastin dans la Drôme. Outre le fait que le site du Tricastin est saturé, l'eau du Rhône ne pouvant pas refroidir plus que les quatre réacteurs EDF existants, on aurait du mal à comprendre qu'une multinationale intelligente investisse dans un réacteur onéreux ... pour faire concurrence à des concurrents qui investissent dans le gaz ou l'éolien, dont le kWh coûte beaucoup moins cher. Ces fausses informations sont sans doute liées aux dissensions très vives qui existent au sein des grands partis où les nucléocrates, réalité oblige, ont de plus en plus de mal à défendre leurs idées.

20 février 2007..... Arnaud Montebourg, porte-parole de la candidate PS Ségolène Royal à l'élection présidentielle, annonce que le PS s'oriente vers le maintien du projet de construction de l'EPR, le réacteur nucléaire de troisième génération qu'EDF doit mettre en service en 2012 à [Flamanville](#) (Manche). Trois arguments à ce revirement : 1) lancé en 2004 par le gouvernement Raffarin, l'EPR est une décision de l'Etat qui doit s'inscrire dans une forme de continuité ; 2) c'est un outil industriel qui s'exporte (Finlande); 3) argument écologique, il faut d'abord lutter contre les émissions de gaz carbonique. Le lendemain, la candidate rectifie le tir, en indiquant qu'elle juge nécessaire un moratoire sur le réacteur EPR. Pour elle, la décision de construire a été prise sans débat et il faut remettre à plat l'ensemble des données. Il faut replacer l'EPR dans le contexte global d'une politique énergétique et du développement des énergies renouvelables.

(suite au n° suivant )

Nouveau spécial DEV : les élections européennes et les écologistes (suite dans quelques jours !)

## LE SABOT DE VÉNUS

Le nom “sabot de Vénus” provient de la mythologie romaine : la déesse de l’amour, Vénus, aurait perdu un de ses sabots d’or en s’enfuyant à l’approche d’un berger. Ce sabot se serait ensuite transformé en fleur, donnant naissance à l'**orchidée** que nous connaissons aujourd'hui. Vénus, surprise pendant son sommeil dans le forêt avait oublié son chausson d'or... dit la légende dans laquelle, l'histoire de la fleur protégée trouve son origine. Le **Sabot de Vénus** a pu cette année être observé et photographié dès le 20 mai dans le **Massif du Granier en Chartreuse**. Une fleur rare en France mais elle peut être localement abondante comme ici en Chartreuse. *Cypripedium calceolus*, le sabot de Vénus, ou sabot de Vénus d'Europe (*Cypripedium calceolus*), est une espèce de plante herbacée vivace de la famille des Orchidacées (sous-famille des *Cypripedioideae*) et du genre *Cypripedium*, qui se rencontre sur des sols alcalins.



Cette plante est protégée par les statuts suivants:

- Liste Rouge de UICN France, Statut VU
- Annexe 1 de la Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain

Cette plante est réglementée par les statuts suivants:

- Directive européenne Habitat, Annexes II et IV
- Convention de Berne, Annexe I

